

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre à 18h00,
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire
au siège communautaire (salle du Conseil),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Jean-Pierre SANTY).

Présents : MM. CIBERT Gilles, JURY Gilles, SABY François-Régis,
SANTY Jean-Pierre, PEYRARD Guy, POINAS Jean-Michel,
SOUVIGNET Bernard et DURIEUX Pierre

Excusé : Néant.

Absent : Néant.

Nombre de membres :

En exercice : 8

Présents : 8

Ayant pris part au vote
(vote public) : 8

o Pour : 8

o Contre : 0

o Abstention : 0

o Blanc : 0

o Nul : 0

M. POINAS, Vice-Président, rappelle la délibération de
l'Assemblée Communautaire n° DC/2020-06-29/19 du 29 juin 2020
donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour
la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la
fixation des modalités et conditions de fonctionnement de ses services
et la tarification des différents services communautaires.

Il indique qu'il convient de valider plusieurs tarifs de vente pour
le centre ados concernant des produits textiles (permettant au centre
d'avoir des recettes supplémentaires alimentant le budget du centre) :

- o Sweat à capuche : 35 €
- o Polo : 20 €
- o Survêtement : 20 €
- o Trousse de toilette : 20 €
- o Trousse : 12 €
- o Sac à dos : 20 €
- o Bob : 16 €

Date de convocation :

Le 21 septembre 2022

Date d'affichage :

Le 21 septembre 2022

M. POINAS, Vice-Président, propose au Bureau de se
positionner sur ce dossier.

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire
et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- valide les tarifs de vente présentés de plusieurs
produits textiles pour le centre ados intercommunal,
- charge M. le Président de procéder à l'émission des
titres de recettes correspondants,

DECISION N° :
DB/2022-09-26/04

OBJET DE LA SEANCE :
Jeunesse

Centre ados intercommunal
Tarifs vente produits textiles

AR Prefecture

043-244300307-20220926-DB2022092604-AU
Reçu le 06/10/2022
Publié le 06/10/2022

- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,



AR Prefecture

043-244300307-20220926-DB2022092604-AU
Reçu le 06/10/2022
Publié le 06/10/2022

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le